

Confines Advenientium Francorum

(926)

par JULES VANNÉRUS.

Le 2 octobre 926, par acte passé à Wellin, le comte et marquis Giselbert, abbé de Stavelot, donna en précaire à certain chevalier Lambert un manse de 34 bonniers sis à Halma (lez Wellin), sur la Lesse, et limité par les biens de quatre autres propriétaires, *inter quatuor confines aliorum hominum*, énumérés dans le document. En retour, Lambert donna, à la limite (*ad limina*) des propriétés abbatiales, un demi-manse, comportant 9 bonniers sis à Resteigne, sur la même rivière, et un pré avec trois charrées de foin, *inter confines advenientium Francorum et sancti Remacli confessoris* (1).

Quels lieux pouvaient bien désigner les « confins des Francs arrivants » et ceux de Saint Remacle? Ces indications plutôt vagues peuvent être quelque peu précisées par une charte, postérieure d'une vingtaine d'années, qui place les biens cédés par Lambert entre Resteigne et Chanly-sur-Lesse. Comme l'ont fait judicieusement observer les éditeurs de la charte de 926, ROLAND et HALKIN, Chanly était propriété de Saint Remacle, en tant qu'appen-

(1) HALKIN et ROLAND, *Chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmédy*, I, 1909, pp. 134-136.

dice de Wellin ; les *confines advenientium Francorum* doivent donc être cherchés du côté de Resteigne (1).

Ces confins au nom si caractéristique ont depuis longtemps excité la curiosité des chercheurs.

En 1854, GRANDGAGNAGE croyait pouvoir les identifier avec Ave (commune d'Ave-et-Auffe), au N.-N.-O. de Chanly et de Resteigne (2).

En août 1886, signalant au Congrès archéologique et historique de Namur, le grand nombre de noms de lieu qui renferment le mot *franc*, GODEFROID KURTH remarquait que « ce serait un travail des plus fructueux que de déterminer ceux dont il fait partie comme élément constitutif, parce qu'on y posséderait une source d'indications précieuses, propres à aider puissamment l'archéologue et l'historien dans leurs recherches ». Et, à ce propos, l'initiateur de la toponymie en Belgique relevait tout spécialement l'intérêt que présentent les *confines advenientium Francorum* de 926 ; il le faisait en des termes que je tiens à reproduire littéralement, car ils justifient on ne saurait mieux la publication de la présente note. Ce lieu-dit, écrivait KURTH, « est très remarquable, je dirais presque pathétique, parce qu'il semble mettre sous nos yeux, d'une manière vivante et saisissante, l'invasion avec toutes ses terreurs... ». « Il me semble évident », ajoutait-il encore, « que ce nom qui existait en 922 (*lisez* : 926), remonte à quelques siècles plus haut, qu'il a rapport à un épisode dont ne parle point l'histoire, à un épisode, aujourd'hui inconnu, de l'invasion franque en Belgique ; qu'il a été formé par la population indigène elle-même, et que par cette appellation sinistre elle a voulu rappeler un souvenir

(1) *Ibidem*, p. 160.

(2) « Mémoire sur les anciens noms de lieux dans la Belgique orientale », dans le t. XXVI des *Mémoires in-4° de l'Académie royale de Belgique*, p. 39.

de ces jours d'angoisse où le pauvre paysan belge vivait sous la menace de l'extermination et du pillage » (1). Dix ans plus tard, KURTH insistait encore sur l'intérêt que présente notre lieu-dit, lorsqu'il dressa, dans son célèbre mémoire sur *La frontière linguistique en Belgique*, la liste des noms comprenant le mot *Franc* : « ce nom d'*Advenientes Franci* est peut-être le plus significatif de toute la liste », écrivait-il en 1896 (2). C'est à cette interprétation de KURTH que se rallia CHARLES BRUNEAU, en 1913, lorsque, dans son beau mémoire sur la *Limite des dialectes wallon, champenois et lorrain en Ardenne*, il mentionna, à propos des incursions de barbares qui durent se répéter au nord de la forêt d'Ardenne au IV^e siècle, le lieu-dit surnommé « A l'arrivée des Francs » (3).

Lorsqu'en 1909 HALKIN et ROLAND publièrent le texte du contrat de 926, ils se préoccupèrent de trouver une explication à notre énigmatique nom de lieu : remarquant qu'une portion du territoire de Resteigne fit partie du ban d'Ave jusqu'au XVII^e siècle, ils se demandèrent s'il n'y avait pas « entre *advenientes* et Ave quelque rapport étymologique et s'il fallait attribuer au terme *Franci*, dans cet acte du X^e siècle, un sens ethnographique ». Sans pousser plus loin l'examen de ce double problème, ils déclarèrent l'« abandonner volontiers à la libre discussion ». A la fin de leur cartulaire, toutefois, *in extremis*, — tant les intriguait l'allure étrange du toponyme, — ils revinrent sur la question, en émettant une autre hypothèse : invoquant l'existence jadis, sur la partie de Resteigne ressortissante au ban d'Ave, d'un village nommé *Tevin*, avec église paroissiale, non loin d'un cimetière, ils se deman-

(1) *Compte rendu des travaux du Congrès tenu à Namur les 17-19 août 1886*, Namur, 1887, pp. 86-87.

(2) *La frontière linguistique*, I, 1896, p. 388.

(3) Pages 70 et 71.

dèrent si le nom de ce village (mentionné dès 1139, disparu à la fin du XVI^e siècle et siège primitif de la paroisse dont dépendait Resteigne), ne dérivait pas par métathèse, puisqu'il était orthographié *Thaving* en 1470, d'un *Advenium* ou *Atvenium* primitif (1).

Disons-le de suite, cette explication est absolument forcée ; *Ave*, d'autre part, ne peut davantage être rattaché à *Advenientes*, car le village a tiré son nom de celui du cours d'eau qui l'arrose (2).

Nous ne pouvons davantage nous rallier à l'interprétation de KURTH : il serait vraiment étrange que dans un pays resté sous la domination des Francs, d'une race qui se mêla intimement à la population et qui lui fournit ses rois et ses empereurs, on ait continué à commémorer les horreurs et les cruautés de l'invasion franque. Il serait beaucoup plus logique, si l'on veut absolument rattacher notre lieu-dit à quelque épisode de guerre, d'y voir une allusion à une intervention de troupes franques, venant délivrer la population de quelque grand danger, par exemple lors des invasions des Normands, à la fin du IX^e siècle, ou à l'occasion des incursions des Hongrois, au commencement du siècle suivant (3).

D'ailleurs, quelques textes du XVI^e et du XVII^e siècle vont nous obliger à chercher dans une autre voie.

Il s'agit tout d'abord d'un passage du compte de la recette des exploits du bailliage de Namur pour la période allant du 25 décembre 1540 au 10 juillet 1541. Charles-Quint, devant se rendre en Allemagne, était venu séjourner à Namur du 24 au 27 décembre 1540, puis partit le 27 pour

(1) *Chartes de Stavelot-Malmédy*, pp. 136 et 576.

(2) Cf. ROLAND, *Toponymie namuroise*, I, 1900, p. 342.

(3) Il semble bien que la région de Saint-Hubert connut deux invasions des Normands, dont l'une en 882 ; d'autre part, on signale les Hongrois dans l'Ardenne en 911, en 919 et en 926 (cf. G. KURTH, *Les premiers siècles de Saint-Hubert*, 1898, pp. 50, 57 et 71).

Luxembourg, par Ciney, Marche, La Roche, Bastogne et Arlon (1). Désireux de s'assurer préalablement de la sécurité des routes que devait suivre son impérial maître, le bailli envoya quatre cavaliers en éclaireurs, du côté des Ardennes. Mais laissons la parole à notre compte :

« A Guillaume de la Chapelle, sergent du bailliage », y lisons-nous, « 16 l. 16 s. pour avoir esté dernièrement que l'empereur partit de Namur, luy et trois compaignons de cheval, par ordonnance de Mgr. le bailliy et par charge expresse à luy donné par Mgr. le grant maistre, ou nom de la Majesté de l'empereur, de faire, assavoir chacun d'eulx avoir esté informer et enquérir sur tous les passages des Ardennes, assavoir vers Bouillon, Noir Fontaine et *Advenues des Fransois*, pour savoir s'il y avoit aucuns Fransois de piet ou de cheval eulx tenans sur le passage là où la majesté de l'empereur désiroit lors passer les Ardennes pour thirer à Luxembourg, où ilz ont vacquiez chacun sept jours, tant en allant, séjournant que rethour-nant, à 12 s. par jour chacun... (2).

Ces *Advenues des Fransois*, citées en 1541 parmi les « passages des Ardennes », du même côté que Bouillon et Noirefontaine (à 4 km. N.-N.-E. de Bouillon); représentent à toute évidence, *mutatis mutandis*, les mêmes lieux que les *Advenientes Franci* mentionnés au X^e siècle dans la région de Resteigne. Toutefois, nous aurions tort de placer ces *advenues* tout spécialement et exclusivement sur le ban de Resteigne, et quelques épisodes de l'histoire mou-

(1) *Journal des voyages de Charles-Quint*, par J. DE VANDENESSE (GACHARD, *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, II, 1874, p. 166).

(2) Archives générales du Royaume, Chambre des comptes, reg. 15217, f^o 21 v^o. Ce compte nous apprend encore que deux cavaliers furent envoyés « par les villaiges entre Namur et Ciney faire partout commandement de ouvrir les chemins au parlement de l'empereur, tant pour passer le train de l'empereur que pour son charoie » (f^o 25).

vementée de cette région dans la seconde moitié du XVI^e siècle et au cours du siècle suivant nous apportent la preuve que le terme « avenues des Français » ne devait pas, à cette époque au moins, s'appliquer à un seul et même endroit.

C'est tout d'abord à Villance (à environ 11 km. au N.-N.-E. de Paliseul) que nous voyons les habitants obtenir du roi Philippe II, le 11 avril 1584, un marché hebdomadaire et trois franchises foires annuelles, « pour le support et soulagement des excessives pertes, dommaiges et dégâts qu'ils ont soufferts tant durant la guerre de France qu'en ces troubles par deçà, à l'occasion des traictes, passages et logemens de nostre gendarmerie et autrement » (1). Cinquante ans après, en 1635, c'est par le ban de Wellin que le corps d'armée des maréchaux français Châtillon et Brézé gagne Marche, après avoir détruit le château d'Orchimont et s'être livré sur son passage aux pillages habituels.

L'année suivante, nouvelles menaces d'invasion française, si bien que le châtelain de Mirwart (2), d'Hoffschmidt, reçut des instructions pressantes pour empêcher le passage des ennemis. Mais ici il convient de reproduire le texte même des ordres qu'il reçut : le 21 avril 1636, le Cardinal Infant écrit à l'officier, de Bruxelles, que « comme il convient au service du Roy de serrer *les advenues* des bois de Tellin (3) et Wellin, pour empescher *les passages des François* », il lui donne des ordres en conséquence. Le 23 juin suivant, le lieutenant-général du roi au duché de Luxembourg revient à la charge : « les seigneurs-ou officiers

(1) *Ann. Institut archéol. du Luxembourg*, à Arlon, t. VI (1870), pp. 67-68.

(2) Le puissant château des anciens avoués de Saint-Hubert, à quelques 7 kilomètres à l'E. S. E. de Resteigne.

(3) A l'Est de Resteigne.

des seigneuries de Redu, Sohier, ban de Sclassin, Beauraing, Esclaye, Han-sur-Lesse, Daverdisse, Vireux-le-Walrand auront, à la semonce du capitaine et officier de Mirward, à joindre tous leurs subjects au lieu qu'il donnera, pour, avecq ceux de son office, garder et deffendre les chasteaux, passages et *advenues* de cette frontière, par où l'ennemi voudroit entreprendre d'entrer en ceste province; pour de quoy tant plus l'empescher, ils auront pareillement à son instance faire croisir les bois, transverser et baricarder *les passages et advenues*, et ce en toute diligence et sans perdre un moment de temps... »

L'importance que ces *passages et advenues* présentaient, en tant que voies d'invasion, pour les ennemis voulant pénétrer dans le Luxembourg, est encore mise en relief par le libellé des lettres de noblesse octroyées en 1642 à l'officier de Mirwart : dans ces patentes, en effet, le roi d'Espagne rappella les services rendus depuis quatorze ans par Arnold d'Hoffschmidt en qualité de « capitaine et officier de Mirwart (au pays et duché de Luxembourg), place importante et frontière à la France ». Fort souvent, il s'était trouvé, « en grands et évidents dangers de sa vie, s'exposant avec les sujets de la juridiction de son office pour empêcher les passages *aux troupes françoises passant et repassant par les endroits secrets des forêts d'Ardennes*, lesquels il auroit souvent défaites, rechassées et pris quantité de prisonniers, et entre iceux des officiers principaux et personnages de qualité, hasardant sa personne et vie en toutes ces occurrences, pour serrer et tenir en assurance *le passage* si important à l'ennemi et garder avec tout soin et vigilance la place de Mirwart contre les entreprises et intelligence des François » (1).

(1) E. TANDEL, *Les Communes luxembourgeoises*, t. VI, 1893, p. 1105.

Par la suite, ce ne sont que passages continuels de troupes par cette malheureuse contrée : en février 1653, avisés de l'approche d'un corps de troupes du prince de Condé, des villages entiers se dépeuplent : emportant ce qu'ils avaient de plus précieux, les habitants d'Ave, d'Auffe, du ban de Wellin, de Han-sur-Lesse, courent se réfugier à Rochefort. En 1681, le lieutenant-général français comte de Bissy campe à Mirwart ; en 1692, l'armée du marquis d'Harcourt loge à Villance.

À la fin du XVIII^e siècle encore, la région sert de champ de bataille : en janvier et en mai 1790, patriotes et Autrichiens s'y livrent des combats ; le 26 mai 1794, l'armée de la Moselle commandée par Jourdan et suivant la grand'-route de Sedan à Rochefort, arrive à Tellin, et Jourdan établit son quartier général à Wavreille, d'où il part trois jours après pour Marche (1).

De tout temps donc, au moins depuis le XVI^e siècle, la région où nous devons placer les *confines advenientium Francorum* de 926 a servi de passages, d'*advenues*, aux armées venant de France. Rien d'étonnant à cela, car par là passaient deux routes de première importance reliant Sedan et Bouillon au pays de Liège. C'est ce que montre fort bien une carte manuscrite des Archives générales du Royaume (2) dressée au XVII^e siècle et renseignant ces deux grand'routes : l'une, que la carte appelle « le vieux et droit chemin de Liège à Sedan », par Porcheresse et Resteigne ; l'autre, « l'ancien et véritable chemin de Bouillon à Liège, par Paliseux et Tellin ».

A ces deux routes, nous devons encore en ajouter une troisième : le chemin de Rochefort à Saint-Hubert, qui

(1) *Ibidem*, pp. 1179, 1213-1214, 1218, 1394.

(2) Cartes et plans manuscrits, n^o 2425, avec une copie du XVIII^e siècle (n^o 2426).

passait par Wavreille et, arrivé près de Mirwart, envoyait vers le Sud-Ouest une traverse rejoignant à Transinne le grand chemin de Bouillon à Liège.

Nous sommes donc en présence, dans la région de Rosteigne-Tellin-Mirwart, d'une, ou plutôt de plusieurs voies d'accès de la France vers le pays de Liège, mais ces voies, parallèles, ou à peu de chose près, étaient si proches l'une de l'autre qu'on peut les considérer comme ne formant qu'une seule et même route.

Plusieurs textes nous ont conservé le souvenir de cette voie de communication et des localités qui la jalonnaient.

C'est par Paliseul, par exemple, qu'à la fin du IX^e siècle les moines de Saint-Hubert, terrorisés par l'annonce de l'approche des Normands, fuient vers le Sud (1), emportant la châsse de leur saint.

Deux siècles plus tard, Villance est mentionné par deux fois sur le trajet du pays de Liège vers Verdun : en 1076, tout d'abord, lorsqu'arriva à Liège le cortège funèbre transportant à Verdun les restes de Godefroid le Bossu, tué en Frise, l'évêque, Henri de Verdun, tint à accompagner le corps du duc jusqu'à sa dernière demeure ; seulement, nous raconte le *Cantatorium*, il ne put suivre le cortège au delà de Villance, où, vaincu par la maladie, il dut se faire remplacer par l'abbé de Saint-Hubert et aller se soigner au monastère (2).

(1) Cf. KURTH, *Les premiers siècles de Saint-Hubert*, 1898, pp. 50-57. Paliseul, *Palatiolum*, siège d'un ancien domaine royal, puis carolingien, est mentionné en 747, avec Wellin, dans une donation de Carloman, fils de Charles Martel, en faveur du monastère de Stavelot-Malmédy (HALKIN et ROLAND, p. 49).

(2) K. HANQUET, *La chronique de Saint-Hubert dite Cantatorium*, Bruxelles, 1906, p. 91.

Villance est déjà mentionné le 26 juin 839, jour où l'empereur Louis restitua *quandam villam nostram in Arduenna sitam... Villantia*, à son ostiaire Richard, qui en fit don, avant novembre 842, à l'abbaye de Prüm (*Mittelrh. Urkundenbuch*, I, 1860, pp. 74 et 78).

En 1107, d'autre part, nous retrouvons Villance dans l'itinéraire suivi par l'abbé de Saint-Trond Rodolphe, pour se rendre à Metz. N'osant, par crainte des embûches de son compétiteur Herman, prendre la grand'route (*publicam viam*) suivie habituellement, il se joignit aux troupes de l'évêque de Cologne, du duc de Louvain et des comtes de Namur et de Looz qui allaient rejoindre l'empereur à Verdun. L'armée, qui ne comprenait pas moins de deux mille hommes, partie de Liège, gagna Huy, puis, de là, emprunta un chemin vraiment extraordinaire par sa direction rectiligne, Nord-Sud : Havelange, Villance, Ivoix (aujourd'hui : Carignan), Dun-sur-Meuse. Le retour de Metz se fit, comme l'aller, par des chemins détournés car, désirant de nouveau éviter les embuscades préparées par les partisans de son compétiteur, l'abbé n'osait ni ne pouvait reprendre la route suivie à l'arrivée, pas plus que la grand'route habituelle. Son hôte de Metz, le prieur de Saint-Clément, lui fournit donc un guide qui le mena jusqu'à Briey, localité où il passa la nuit, dans le monastère de Saint-Pierre ; le lendemain matin, jour de l'Ascension (23 mai 1107), conduit par un nouveau guide fourni par les bons moines, il gagna Cons-la-Grandville, où il logea dans le prieuré de l'abbaye de Saint-Hubert ; le troisième jour, notre voyageur atteignit Saint-Hubert, *per viam longissimam et vasta solitudine horribilissimam*, la cervelle presque brûlée par l'ardeur du soleil, incommodé, de plus, par les assauts des mouches.

La quatrième étape ne fut pas moins dure pour l'abbé : sous la conduite d'un clerc qui craignait tout autant que lui la captivité, il fit force détours, *per altissimorum montium juga saxosa, per densium vallum concava palustria* ; toute une journée, exténuante pour les cavaliers comme pour leurs montures, ne suffit pas pour sortir de la forêt et il fallut bien, en plein bois, prendre gîte dans un sale

petit village. Après une nuit d'angoisse, craignant à tout instant d'être pris ou de se voir enlever leurs chevaux, nos voyageurs quittèrent à l'aube cet endroit exécré, chacun tirant de son côté ; l'abbé poussa jusqu'au prieuré clunisien de Saint-Séverin, d'où il atteignit Liège, après six journées particulièrement dures. A l'aller, il lui avait fallu dix jours pour atteindre Verdun, alors que ce trajet pouvait se faire, à la douce, en cinq jours (1).

Le récit mouvementé d'un voyage si pénible — *Jesu bone*, s'écrie par deux fois l'abbé, *quanta in illo itinere sustinuerim, quomodo referrem?* — nous en dit long sur les difficultés de la traversée du pays de Saint-Hubert à cette époque, de ces « endroits secrets des forêts d'Ardennes » dont parlera cinq siècles plus tard notre texte de 1642, comme propices aux passages des bandes armées.

Cette caractéristique de la région Resteigne-Tellin-Mirwart ressort encore de la relation, donnée par le *Triumphus Sancti Lamberti de Castro Bullonio* (2), du transfert des reliques de Saint-Lambert, de Liège à Bouillon, effectué au mois d'août 1141 pour encourager les troupes épiscopales occupées à faire le siège de la forteresse de la Semois.

Parti de Liège le 28 août, le cortège atteignit le soir même Ouffet, en passant par Fraiture (3) ; poursuivant sa route le lendemain matin, il parvient à la soirée au petit village de Tellin, qu'il trouve complètement ravagé par des Hutois qui s'y étaient conduits en bandits cruels, pillant tout, récoltes aussi bien que pécules, alors qu'ils y avaient trouvé une hospitalité généreuse. Le 30 août, nos Liégeois quittent de bonne heure Tellin et atteignent

(1) « Rudolfi Gesta abb. Trudonensium lib. VII », dans *M. G. H.*, SS., t. X, 265-266.

(2) *M. G. H.*, SS., t. XX, pp. 505-506.

(3) *Villa quae dicitur Freitura* : il ne peut s'agir de Freyer près Dinant, comme le pense l'éditeur du *Triumphus*.

rapidement Villance, impatients de traverser ces défilés, *viarum angustias*, pour porter plus vite secours aux leurs.

* * *

La contrée où doivent se placer les *confines advenientium Francorum* de la charte de 926 fut donc de tout temps un passage fort fréquenté par les voyageurs qui se rendaient du Verdunois vers Liège et, *vice versa*, par ceux qui, partis de la Meuse liégeoise, désiraient gagner la Haute Meuse.

La vie ne fut jamais bien intense dans ces parages si peu sûrs, et cependant — pour employer une heureuse expression de VIDAL DE LA BLACHE — « ces routes ont vu passer les marchands, les armées, et le sillage historique d'une circulation séculaire » (1).

Notre région Resteigne-Tellin-Mirwart a donc toujours constitué une voie capitale de communication entre la Haute Meuse et Liège, une voie terrestre, doub'ant la voie fluviale dont M. FÉLIX ROUSSEAU a si bien fait ressortir l'importance (2). C'était, on peut le dire, la vraie *porte* de notre Ardenne, pour les voyageurs — ou les envahisseurs — venant de France ; de même qu'en parlant de la Porte de Bourgogne, LA BLACHE emploie le terme d'« avenue » pour qualifier « la vallée du Doubs, voie directe et magnifique entre le roc de Montbéliard et l'oppidum de Besançon », de même nous pourrions dire du chemin de Sedan à Liège, par Resteigne, et de celui de Verdun à Liège, par Tellin ou par Mirwart, qu'ils constituaient pour les Français de véritables « avenues ».

Et nous voilà aux « *advenues des François* de 1541, nous voilà même aux *confines advenientium Francorum* de 926 !

(1) *Tableau de la géographie de la France* (t. I^{er} de l'*Histoire de France* de LAVISSE), 1911, p. 240.

(2) Dans *La Meuse et le Pays mosan en Belgique* (1930).

Point n'est besoin de voir dans cette dernière appellation, avec KURTH, le souvenir d'un tragique épisode de l'invasion franque, et la signification du nom est beaucoup moins dramatique : par contre, elle acquiert, si notre interprétation est la bonne, une certaine importance au point de vue historique et économique : les *confines advenientium Francorum* ont, de tout temps, livré passage aux marchands et aux pèlerins (1), mais aussi aux armées qui voulaient, venant de France, pénétrer dans notre Ardenne et, de là, se diriger vers Huy et Liège.

Au XVII^e siècle, même, l'importance économique de cette voie d'accès était encore telle qu'en 1664 Louis XIV s'arrangea avec l'abbé de Saint-Hubert et le prince-évêque de Liège pour établir entre Sedan et Liège un « chemin neutre et libre de tout péage », depuis les frontières de son royaume, par la terre de Saint-Hubert, jusqu'à Liège, la Hollande et le Nord, tracé de façon à ne devoir, à aucun endroit, emprunter le territoire ressortissant à la cour d'Espagne. Passant par Bouillon, Bellevaux, Assenois, Saint-Hubert, Grupont, Wavreille et Jemelle, ce *Chemin Neuf* avait surtout pour but d'éviter le principal bureau espagnol, établi à Porcheresse, mais en même temps il présentait de grands avantages stratégiques ; aussi constitua-t-il pendant quatre-vingts ans, jusqu'au règne de Marie-Thérèse, le sujet de fréquentes contestations entre la France et le gouvernement des Pays-Bas. Cela ne pouvait manquer : ce « passage libre à travers l'Ardenne ne permettait-il pas à la France de transporter son vin et ses étoffes au beau milieu de nos provinces, d'y promener ses

(1) Parlant de la naissance du quartier Nord de Bouillon, au bord de la Semois, l'historien de cette ville, OZERAY, remarque que « le voiturage des marchandises et le passage des pèlerins allant à Saint-Hubert avaient décidé plusieurs habitants à construire des maisons en ce lieu » (*Hist. de Bouillon*, I, 1864, p. 168).

armées et de s'en aller ainsi au pays de Liège échanger ses produits contre des munitions de guerre? » (1).

* * *

Que l'on ne s'étonne point de voir employer le mot *Franci* pour déterminer un chemin, une voie, une route ; nous pouvons en fournir plusieurs exemples, d'anciens fort anciens déjà.

C'est ainsi que *Frankenwäg* désigne vers 810 une route passant à l'Est de Reichenbach, au cercle d'Usingen en Hesse (2) : il s'agit ici, évidemment, d'une voie menant du Rhin en Franconie. *Frankenweg* est encore le nom d'un ancien chemin, cité en 1259 et en 1371, qui montait de la région de Colmar vers la crête des Vosges, en longeant la Fecht et en suivant, à l'Ouest de Munster, la vallée dite *Franckenthal* (3) ; route et vallée ont, certainement, été ainsi appelées parce qu'elles se dirigeaient vers la France.

D'autre part, un acte de 944 mentionne à Metz une vigne *in Francorum vico* (4) : ce *vicus* était, dans la partie septentrionale de la ville, près de l'abbaye de Saint-Clément, une rue appelée au Moyen Age *Franconrue* et qui passa son nom au quartier environnant, très peuplé. D'après ce qu'a bien voulu m'écrire l'abbé BOUR, directeur du Grand Séminaire de Metz, qui connaît comme pas un la topographie de la cité messine au haut Moyen Age, « l'origine du nom semble assez naturelle. Cette rue, autrefois inhabitée

(1) H. GOFFINET, « Notice sur l'ancien Chemin-Neuf de Sedan à Liège » (*Ann. de l'Institut archéol. du Luxembourg*, t. XIV, 1882, pp. 163-198).

(2) E. FÖRSTEMANN, *Altd. Namenbuch*, II, *Ortsnamen*, 1^{re} p., I, 1913, col. 929.

(3) G. STOFFEL, *Dict. topogr. du Haut-Rhin*, 1868, p. 53.

(4) G. WOLFRAM, « Die Urkunden Ludwigs des Deutschen für das Glossindenkloster in Metz » (dans *Mitteil. des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, XI, Innsbrück, 1890).

et bordée dans sa partie la plus rapprochée du Pont Saint-Georges — vers la ville — par des tombeaux romains, a été dans la suite habitée par des Francs immigrés de l'Ouest. Ne trouvant pas de place à l'intérieur de l'ancienne enceinte, qui était pris par la population gallo-romaine, les nouveaux arrivés ont établi leur domicile le long de cette ancienne voie. Toute cette partie n'a été englobée dans une enceinte qu'après 1230 ». La supposition de M. BOUR — le *vicus* a reçu son nom des Francs qui s'y sont installés — est admissible ; il n'est pas impossible, toutefois, que l'appellation trouve son explication dans le fait que la rue menait vers le pays des Francs, vers la France : n'avons-nous pas de nos jours, au Sud de Bouillon, un *Faubourg de France* ?

En ce qui concerne notre pays même, nous pouvons, grâce à l'étude que M. ALBERT COUNSON a consacrée au nom de Francorchamps, en 1914, dans la revue *Romania* (1) fournir une mention des plus intéressante pour le sujet qui nous occupe. Dans le récit de la translation des reliques de Saint Quirin, opérée vers 876 et connue par un manuscrit du XI^e siècle originaire de Malmédy, on raconte le miracle arrivé à une *ancilla* de l'abbaye, originaire de Nivelles-sur-Meuse (2), alors qu'elle quittait Malmédy pour retourner chez elle par la sente dite *des Francs* : *per eam que dicitur Francorum semita*. L'épisode se produisit au moment où la bonne femme, venue à Malmédy pour s'acquitter de cens arriérés, atteignit le sommet d'une montagne, où nous pouvons, avec M. Counson, voir le *Thier de Liège* d'aujourd'hui, ainsi appelé parce que là passe le chemin de

(1) Tome XLIII, pp. 321 à 334 : *Francorchamps et la Francorum Semita*.

(2) *Ex oppido Nivialensi* : M. COUNSON me paraît avoir raison lorsqu'il voit dans cette localité Nivelles-sur-Meuse, où Stavelot-Malmédy eut des propriétés, plutôt que Nivelles-en-Brabant.

Malmédy à Liège. La *Francorum Semita* du XI^e siècle, conduisant vers les pays de langue française, n'est donc autre que l'actuelle voie de Liège ; et c'est cette « sente *Francor* » qui donna son nom au « champ *Francor* », autrement dit Francorchamp, village établi le long du chemin et mentionné sous la forme *Francorcamp* en 1130-1131 et vers 1135.

A côté de cette *Francorum Semita*, M. COUNSON signale la *voye Tchantchèse* de Beaufays, qui aboutit à la grand'-route Liège-Malmédy en passant par la *fontaine Tchantchèse* (1) ; il se demande toutefois si nous sommes en présence d'une « voie Française » ou d'une « voie Française » ; le doute est, en effet, de mise ici : bien que le chemin ait une direction Nord-Sud, vers la France, il doit plutôt avoir reçu son nom, comme la fontaine, d'une certaine Française.

Par contre, le doute n'est pas permis à propos d'une *Franchoise voie* du pays de Tongres, citée à Nederheim en 1375, car en 1366 elle est mentionnée sur le ban voisin de Freeren sous le nom de *Francigena Via* ; plus à l'Ouest, sur le territoire d'Othée, elle reparait en 1533 avec l'appellation « alle *franchoise voie* » ; actuellement, c'est « li voye di Hu », en flamand « *Hoeische Weg* ». C'est une ancienne route, diverticulum de raccourcissement reliant la « chaussée verte », ancienne voie romaine de Tongres à Ombret (en aval d'Huy), à la chaussée romaine de Maestricht, sans passer par Tongres même (2).

(1) D'après le « Glossaire toponymique de Beaufays » publié par J. LEJEUNE, E. JACQUEMOTTE et E. MONSEUR (*Bull. de la Soc. de litt. wall.*, t. LII, 1910, pp. 208 et 212). Notons à ce propos qu'un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Dijon, Fontaine-Française, ou mieux Fontaines-Françaises, est appelé vers 860 de *Fontanis*, en 1238 *Fonteynes*, en 1241 *Fontanae la Françaises*, en 1247 *Fontes Francisci*, en 1378 *Fontanae Franciscæ* (ROSEROT, *Dict. top. du dép. de la Côte d'Or*, 1924).

(2) DOMKEN, « Histoire de la seigneurie et de la paroisse d'Othée », dans *Bull. Soc. Art et Hist. du dioc. de Liège*, t. XIX, 1910, p. 57 ; HERBILLON, *Toponymie d'Othée*, 1931, p. 83.

Ces appellations : *Frankenweg* du IX^e au XIII^e siècle, en Hesse et en Alsace ; *Francorum vicus* de 944 à Metz ; *Francorum Semita* près de Malmédy au XI^e, sinon au IX^e siècle ; *Franchoise voie* ou *Francigena via* près de Tongres, au XIV^e siècle ; ces appellations doivent nous amener à rechercher si, dans les parages de nos *Confines advenientium Francorum*, aucun nom ne rappelle vraiment l'importance que cette région présenta de tout temps comme passage de la France vers le pays de Liège.

Or il est, dans la contrée, deux noms de lieu que nous pouvons mettre en rapport avec les voies d'accès qui l'ont sillonnée autrefois.

C'est tout d'abord le lieu dit *Les Hautes Voyes*, au Nord des Hayons et à l'Est de Noirefontaine : l'examen de la carte nous permet d'y voir le souvenir de la route, jadis importante, qui reliait Paliseul à Ivoix, par Dohan. C'eût été un détour, en effet, pour ceux qui se rendaient du pays de Liège à Ivoix et à Verdun, comme l'abbé de Saint-Trond en 1107, que de poursuivre leur route — Paliseul une fois atteint — dans la direction de Bouillon ; ils avaient grand avantage à conserver la direction Nord-Sud qu'ils avaient suivie jusqu'alors, en allant, par les *Hautes Voyes*, franchir la Semois à Dohan, « anciennement le seul passage de Liège à Carignan » (1).

Ensuite — et ceci nous rapproche davantage de nos *Advenues des Franfois* — c'est le lieu dit *Francisse*, que la carte de l'État-Major renseigne, à 4 kilomètres au Sud-Ouest de Mirwart, dans un vallon encaissé où coule, entre le bois de Tellin et celui de Smuid, un affluent de la rivière l'Homme, le ruisseau de Marsault. Au XVI^e siècle, en 1560,

(1) E. TANDEL, *Les Communes luxembourgeoises*, t. VI, 1893, p. 601. Le même recueil cite (p. 600) parmi les lieux-dits de Dohan, section des Hayons, *Les Hautes Voies* et la virée *Al Voie de Palizeux*.

1561 et 1566, des documents nous parlent des « aisances appelées Marsoil et *Francèse*, près de la voye de Transyne et du gros bois de Tellin » (1). D'après un renseignement reçu du secrétaire communal de Tellin M. Golinvaux, par là passait le « chemin qu'on suivait autrefois pour aller de Mirwart à Transinne ». Or, à Transinne, ce chemin rejoignait la grand'route de Liège à Bouillon et à Ivoix, par Paliseul (2), et nous sommes donc, ici, en présence d'un de ces *passages et avenues des François* qui donnèrent tant de fil à retordre au châtelain de Mirwart, au XVII^e siècle. Dès lors, on peut admettre que *Francisse* ou *Francèse* désigne tout simplement, par abréviation, une *voie Française*, conduisant vers la France, semblable à la *Franchoise voie* ou *Francigena Via* que nous avons rencontrée près de Tongres au XIV^e siècle.

La supposition paraîtrait hardie si nous ne pouvions, pour la justifier, invoquer le cas de deux autres *Francesse*, sis, ceux-ci, dans la province de Namur. l'un sous Gesves (au Sud d'Andenne), l'autre, non loin de là, sous Natoye.

Le nom de ces deux hameaux — car il s'agit ici d'endroits habités — a déjà préoccupé le chanoine ROLAND, qui les a examinés en traitant des noms de lieu terminés par le suffixe latin *-itia* ou par le suffixe gaulois *-issa*.

Pour *Francesse-sous-Gesves*, le regretté toponymiste namurois fait remarquer que, traversé par une route romaine, l'endroit était habité à l'époque romaine, comme l'atteste son cimetière à incinération, avec monnaies du

(1) *Loco citato*, t. VI, p. 1395.

(2) Remarquons à propos du passage de Transinne que la *Revue belge de numismatique* a signalé en 1920 (t. LXXII, p. 78) la trouvaille faite en cet endroit de 2.000 deniers du XI^e siècle, tous français, paraît-il. Ajoutons encore que la carte de Ferraris (vers 1770) montre le chemin longeant le ruisseau de Marsolle et coupant, avant d'atteindre Transinne, la « chaussée de Namur à Luxembourg », près du cabaret Ramponeau.

II^e siècle ; trois siècles après, les Francs vinrent s'y établir et ensevelirent leurs morts dans le même cimetière. « Le peuple conquérant vécut en paix avec les anciens propriétaires et le même champ de repos les reçut tous les deux ». « On pourrait conjecturer de ce fait », continue ROLAND, « que la population indigène distingua cette localité devenue franque par le nom même de ses nouveaux habitants, en lui donnant une désinence toponymique : *Francitia* ou *Francissa* ».

Toutefois l'existence, près de Natoye, d'un autre Francesse éveille des doutes dans l'esprit de notre auteur et il se demande, finalement, « s'il ne faut pas chercher plutôt l'interprétation de ce vocable dans le bas-latin *franchisia*, *franchesia*, *francheza*, avec le sens de terre franche ou terre d'un homme libre. Pour élucider cette question, il faudrait faire la découverte d'une forme ancienne de Francesse ; malheureusement nous n'en avons pas trouvé de mention antérieure à 1361 et à cette date on orthographiait déjà *Francesse* » (1).

Les doutes de ROLAND sont certainement fondés ; pourquoi, dans ce Namurois où l'occupation franque a laissé, partout, des traces si marquées, seraient-ce précisément ces deux seuls hameaux qui auraient conservé le souvenir du peuple conquérant ? D'autre part, rattacher leur nom à une franchise, c'est l'expliquer par une circonstance banale, qui n'était guère de nature à fournir une appellation caractéristique, dans un pays où l'affranchissement était chose si commune.

Non, l'explication doit être cherchée ailleurs, et ce que nous avons constaté à propos des « voies françaises » signalées tantôt nous autorise certes à trouver l'étymologie de Francesse dans une circonstance relevée précisément

(1) *Toponymie namuroise*, I, 1899-1903, pp. 540 et 541.

par ROLAND : Francesse-sous-Gesves se trouve sur une route romaine allant de Tongres à Dinant par Huy (1), et Francesse-sous-Natoye, sis à un kilomètre de la même voie, peut avoir reçu son nom, sinon de cette route elle-même, au moins d'un dédoublement (2). La *Francesse (Voie)* de Gesves, se dirigeant vers la France, est tout simplement la continuation de la *Franchoise Voie* de Nederheim et de la *Francigena Via* de Freeren.

Cette abréviation *Francesse* (sous-entendu : *Voie*) ne présente, pas plus que celle de *Francèse (Voie)*-lez-Tellin, rien d'insolite. Un exemple, absolument identique, de semblable abréviation nous est fourni par la voie romaine de Reims à Verdun : à l'endroit où, près de La Chalade, elle traverse la Biesme, qui marqua autrefois la frontière de l'Empire et du royaume de France — comme elle sépare encore aujourd'hui le département de la Meuse de celui de la Marne — l'antique route passe par un lieu appelé *la Verdeneze*, autrement dit « la Verdunaise », c'est-à-dire « la route qui conduit à Verdun » ; en 1502, on la désigne comme « le chemin appelé *Verduinois* ». Sur le pont par lequel la route franchit la rivière, nommé le *Pont Verdinois* en 1288, se tenaient les plaids internationaux destinés à terminer les différends entre sujets du Royaume et sujets de l'Empire (3).

(1) Cette route passait par Matagne, Francesse, Wagnée, Vincon et Spontin (*Ann. Soc. archéol. Namur*, t. V, 1857-1858, p. 41 ; GAUCHEZ, *Topogr. des voies romaines de la Gaule-Belgique*, Anvers, 1882, p. 326). Près de Gesves, au lieu-dit « Enclos des Sarrasins », on a signalé les substructions d'une importante villa belgo-romaine (mêmes *Ann.*, t. XIII, pp. 324-325).

(2) Chose curieuse, ce Francesse-ci est mentionné en 1754 comme « cense de Francesse-la-Gaillarde » (LAHAYE, *Livre des fiefs de la prévôté de Poilvache*, 1895, p. 142), appellation que l'on retrouve vers 1770 sur la carte de Ferraris (« château de Francesse la Gaillarde »), ainsi que sur celle de Capitaine-Chanlaire, de l'an IV.

(3) H. STEIN et L. LE GRAND, *La frontière d'Argonne* (843-1659), 1905, p. 8 ; CH. AIMOND, *Les relations de la France et du Verdunois*

Puisque ce nom de *Verdeneze*, sans plus, a été donné à une route au moment où elle franchit la frontière du Verdunois, n'est-il pas tout à fait admissible que notre *Francèze-lez-Transinne* rappelle l'ancienne voie conduisant de Mirwart vers la France ?

* * *

Des textes que j'ai pu réunir et des commentaires que j'ai pu y rattacher, nous pouvons certes conclure que les *confines advenientium Francorum* n'ont aucun rapport, toponymiquement parlant, avec Ave, comme l'ont supposé GRANDGAGNAGE et ROLAND, ni avec *Thaving* comme l'a également suggéré, dubitativement, le second de ces auteurs.

D'autre part, l'explication de KURTH, qui y voyait le souvenir d'un sanglant épisode des invasions franques, doit être également rejetée. *Franci* n'avait plus, dans la charte de 926, un sens ethnique, mais bien une signification politique ; tout nous indique que l'expression « confins des Francs arrivants » désignait, entre Dinant et Saint-Hubert, près de Resteigne, de Tellin et de Mirwart, tout un canton, espèce de *porte*, *d'avenue*, par où passèrent, des siècles durant, les pèlerins, les marchands et les armées qui, venant de France, voulaient se rendre à Saint-Hubert ou gagner le pays de Liège.

De l'importance que cette région ne cessa jamais de présenter comme voie de communication du Condroz et de la Famenne vers la France il reste un témoignage caractéristique : le nom de *Francèze (Voie)*, encore donné de nos jours à un ravin solitaire, entre Mirwart et Transinne.

de 1270 à 1552, 1910, pp. 16 et 17 ; G. CHENET, *L'Argonne et la frontière d'Empire, Verdunoise et Pont Verdunois*, 1928, pp. 3-14.

**CONFINES
ADVENIENTIUM
FRANCORUM
(926)**

